



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

**de l'Assemblée**

**Le mercredi 18 février 2015 — N° 59**

**Président de l'Assemblée nationale :  
M. Jacques Chagnon**

---

**QUÉBEC**



La séance est ouverte à 9 h 45.

---

**AFFAIRES COURANTES**

**Déclarations de députés**

Mme de Santis (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de souligner le 20<sup>e</sup> anniversaire de l'AQDR de Montréal-Nord.

---

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jacques Thibault.

---

M. Reid (Orford) fait une déclaration afin de souligner le Mois du cœur et les 60 ans d'existence de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC.

---

M. Roberge (Chambly) fait une déclaration afin de féliciter M. Mathieu Ostiguy, récipiendaire d'une médaille d'or en patinage artistique.

---

Mme Simard (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de souligner les 25 ans de La Grande traversée Casino de Charlevoix.

**18 février 2015**

---

M. Villeneuve (Berthier) fait une déclaration afin de souligner le 250<sup>e</sup> anniversaire de Saint-Cuthbert.

\_\_\_\_\_

M. Hardy (Saint-François) fait une déclaration afin de rendre hommage à l'organisme JEVI.

\_\_\_\_\_

Mme Roy (Arthabaska) fait une déclaration afin de souligner les 170 ans de tradition du Moulin La Pierre de Saint-Norbert-d'Arthabaska.

\_\_\_\_\_

M. Huot (Vanier-Les Rivières) fait une déclaration afin de féliciter Michael et Carol Cashman des Boston Junior Bruins.

\_\_\_\_\_

Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce) fait une déclaration afin de souligner le Mois de l'histoire des Noirs.

\_\_\_\_\_

À 9 h 58, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

\_\_\_\_\_

Les travaux reprennent à 10 h 16.

\_\_\_\_\_

Moment de recueillement

### **Présentation de projets de loi**

M. Blais, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 34 Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite relativement au financement et à la restructuration de certains régimes de retraite interentreprises

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 34.

### **Dépôts de documents**

Mme Vallée, ministre de la Justice, dépose :

Les prévisions budgétaires 2014-2015 et 2015-2016 du Comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales.

(Dépôt n° 782-20150218)

---

M. le président dépose :

Une lettre, en date du 17 février 2015, que lui a adressée M<sup>e</sup> Jacques Saint-Laurent, Commissaire à l'éthique et à la déontologie, en réponse à la décision rendue le 12 février 2015.

(Dépôt n° 783-20150218)

18 février 2015

---

### Dépôts de rapports de commissions

M. Cousineau (Bertrand), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, les 12 et 17 février 2015, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 19, Loi modifiant la Loi sur les coopératives et d'autres dispositions législatives. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 784-20150218)

---

M. Reid (Orford), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, le 17 février 2015, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 25, Loi transférant au président de l'Office de la protection du consommateur la responsabilité de la délivrance des licences de commerçant et de recycler de véhicules routiers.

(Dépôt n° 785-20150218)

### Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement,  
M. Marceau (Rousseau) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 45 357 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le projet de loi n° 28 et le maintien des services en pharmacie.

(Dépôt n° 786-20150218)

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement,  
M. Marceau (Rousseau) dépose :

**18 février 2015**

---

L'extrait d'une pétition, signée par 428 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le maintien des services de qualité en pharmacie.

(Dépôt n° 787-20150218)

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Marceau (Rousseau) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 249 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'opposition au projet de loi n° 28 et le maintien des services en pharmacie.

(Dépôt n° 788-20150218)

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### **Motions sans préavis**

M. Drainville (Marie-Victorin), conjointement avec M. Deltell (Chauveau) et M. Khadir (Mercier), présente une motion concernant Hydro-Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Roberge (Chambly), conjointement avec M. Bolduc, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Mme Léger (Pointe-aux-Trembles) et Mme David (Gouin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la tenue des Journées de la persévérance scolaire, qui se déroulent du 16 au 20 février 2015 dans toutes les régions du Québec;

**18 février 2015**

---

QU'elle profite de l'occasion pour souligner le travail de tous les professionnels du milieu de l'éducation impliqués auprès des jeunes, qui contribuent quotidiennement à améliorer la réussite scolaire;

QU'elle invite l'ensemble de la population à se joindre à eux et à leurs partenaires en appuyant les nombreux projets et initiatives soulignant l'importance de la persévérance scolaire.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Gaudreault (Hull), conjointement avec Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve), Mme Roy (Montarville) et Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse le caractère historique de la rencontre qui aura lieu en ses murs, aujourd'hui le 18 février 2015, entre le Cercle des femmes parlementaires du Québec et les femmes élues de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador;

QU'elle souligne et appuie la signature d'un Protocole de solidarité entre les deux regroupements, visant à créer des liens durables et manifestant une volonté d'échanges respectueux basés sur des valeurs de partage, d'égalité, de paix et de justice sociale.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

**18 février 2015**

---

M. Khadir (Mercier) présente une motion concernant la lutte contre les inégalités économiques et l'évasion fiscale; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 26, Loi visant principalement la récupération de sommes obtenues à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics.

\_\_\_\_\_

M. Gendron, troisième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de préparer l'audition du Vérificateur général portant sur son rapport annuel de gestion 2013-2014; puis en séance publique afin d'entendre le Vérificateur général; enfin, en séance de travail afin de statuer sur les observations, conclusions et recommandations à la suite de cette audition.

18 février 2015

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

#### *Adoption du principe*

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 17 février 2015, sur la motion de M. Leitão, ministre des Finances, proposant que le principe du projet de loi n° 28, Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, soit maintenant adopté.

À 12 h 59, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

En conséquence, conformément à l'article 97 du Règlement, le débat sur la motion de M. Leitão, ministre des Finances, est ajourné au nom de Mme Richard (Duplessis).

\_\_\_\_\_

Les travaux reprennent à 15 heures.

\_\_\_\_\_

### Affaires inscrites par les députés de l'opposition

Mme Roy (Montarville) propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que les libertés et droits fondamentaux reconnus par la Charte québécoise des droits et libertés de la personne doivent s'exercer dans le respect des valeurs démocratiques, de l'ordre public et du bien-être général des citoyens du Québec;

18 février 2015

---

QU'elle reconnaisse la nécessité de défendre les valeurs que la nation québécoise a choisi de consacrer dans la Charte des droits et libertés de la personne face à l'intégrisme religieux et au radicalisme;

QU'elle presse le gouvernement de déposer un projet de loi interdisant les expressions qui font le déni des valeurs inscrites dans la Charte des droits et libertés de la personne en faisant la promotion de la haine ou en incitant au mépris et à la marginalisation d'une personne ou d'un groupe de personnes sur la base d'un motif de discrimination interdit;

QU'elle presse le gouvernement de déposer un projet de loi permettant à un tribunal de priver les organisations qui font le déni des valeurs inscrites dans la Charte des droits et libertés de la personne des avantages fiscaux dont elles bénéficient en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et de la Loi sur la taxe de vente du Québec.

M. Ouimet, premier vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; environ 52 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; environ 29 minutes 34 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; environ 22 minutes 26 secondes sont allouées au 2<sup>e</sup> groupe d'opposition; et 6 minutes sont allouées aux députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

18 février 2015

---

## **Projets de loi du gouvernement**

### *Adoption du principe*

L'Assemblée reprend le débat ajourné plus tôt au cours de la présente séance sur sur la motion de M. Leitão, ministre des Finances, proposant que le principe du projet de loi n° 28, Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, soit maintenant adopté.

Le débat est ajourné au nom de M. Roberge (Chambly).

---

À 17 h 59, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 19 février 2015, à 9 h 45.

*Le Président*

**JACQUES CHAGNON**